



commune de

# Walincourt-Selvigny

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

**Date de la convocation :**

**17/02/2026**

**EFFECTIF LÉGAL : 19**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 19**

**EFFECTIF VOTANT : 17**

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Jérôme MELI, Maire.

**Etaient présents :** Marlène BACQUET – Pascale BENGIN – Aude BOCQUET – Bruno CASEZ – Alain COYOT – Marie-Françoise DELLOUE – André-Marie FORRIERRE – Isabelle GALLOIS – Laurent HUTIN – Maïté LEFEBVRE – Chantal MAILLY – Jérôme MELI – Agnès PETYT – Michel PETYT – Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM – Yves WAYEMBERGE.

**Etaient absents :** Damien LECOMPTE – Christine WAYEMBERGE.

**Ont donné pouvoir :** /.

**Quorum :** fixé à 10 membres présents, **atteint**

Secrétaire de séance : Bruno CASEZ

**Objet de la délibération :** DEMANDE D'UN EMPLOI SAISONNIER.

**Numéro de la délibération :** délibération 2026-009

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : l'entretien des bâtiments et espaces verts pendant la période de festivités et entretien accru des espaces verts ;

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, **le conseil municipal DECIDE** à l'unanimité par vote à main levée :

- **La création à compter du 03 mars 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures.**
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum allant du 03 mars au 02 septembre 2026 inclus.
- Il devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Jérôme MELI .

Acte rendu exécutoire par sa publication  
et sa transmission en Sous-Préfecture  
de Cambrai le 03/03/2026.

Le secrétaire de séance,

Bruno CASEZ.

**Mairie**

Place Jean Jaurès

**59127 Walincourt-Selvigny**

☎ 03.27.82.70.37

☎ 03.27.78.81.81

✉ [contact@walincourt-selvigny.fr](mailto:contact@walincourt-selvigny.fr)

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>